



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

LE HOUZEZEC Romy (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), TALMONT David (pouvoir à LAURENT Isabelle), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LORIC Franck), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUD Nathalie), MOISDON Gabin (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOHIC Morgane (pouvoir à LE NET Karine)

Absent.es excusé.es : LE FICHER Yoann, DENIS David

Absent.es :

Le Conseil municipal a désigné Monsieur CAMPS Tristan en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 24

ADHESION A L'ASSOCIATION « AGRICULTEURS DE BRETAGNE »

Délibération n°2024_27_09_20

« Agriculteurs de Bretagne » est une association loi 1901 créée en janvier 2012 qui porte une démarche de communication positive et collective de l'agriculture bretonne. Elle est apolitique et asyndicale. Ses adhérents sont des personnes physiques (agriculteurs et sympathisants) ou morales (coopératives, organisations professionnelles agricoles, entreprises, écoles d'agriculture, associations). Plus de 230 communes en Bretagne soutiennent l'association telles Colpo, Saint-Allouestre, Radenac, Moustoir-Ac, Bignan, etc.

Commune rurale, avec près d'une centaine d'exploitants, la commune de Moréac souhaite s'engager auprès de ses agriculteurs pour contribuer à leur reconnaissance et créer du lien avec les habitants.

L'adhésion à l'association « Agriculteurs de Bretagne » répond à cette volonté de la commune. La cotisation annuelle est de 0,10 €/habitant (soit 380 € sur une année mobile à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion).

Par la signature de la charte du soutien des collectivités, la commune s'engage à réaliser des actions de promotion de l'agriculture dans ses supports de communication, de visites de fermes, d'activités avec les écoles, de valorisation de l'installation d'un jeune agriculteur sur la commune, etc.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Sur proposition du Bureau municipal du 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « Agriculteurs de Bretagne » pour l'année 2024 – 2025 ;
- **S'AQUITTE** d'une cotisation annuelle de 0,10 €/ habitant ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

